

Arbeitsgemeinschaft Tabakprävention Schweiz

14.11.2025 - 11:07 Uhr

Des professionnel·les de la santé réclament la ratification de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac

Bern (ots) -

Dans une lettre ouverte, des professionnel·les de la santé et des expert·es suisses appellent le Conseil fédéral et le Parlement à ratifier sans délai la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Plus de 20 ans après sa signature, la Suisse reste l'un des rares pays à ne pas avoir ratifié cet ensemble de traités.

À l'occasion de la 11e Conférence des Parties (COP11) de la Convention-cadre pour la lutte antitabac (CCLAT), qui se tiendra à Genève du 17 au 21 novembre 2025, 116 expert·es adressent une lettre ouverte au Conseil fédéral, au Conseil national et au Conseil des États. Ils y expriment leur profonde inquiétude quant à la protection insuffisante des jeunes contre les produits du tabac et de la nicotine et demandent à la Suisse d'assumer ses responsabilités en matière de protection des générations futures.

La Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac comprend des mesures scientifiques avérées visant à réduire la consommation de tabac et de nicotine, notamment l'interdiction de la publicité, l'augmentation des taxes et des dispositions relatives à la protection contre le tabagisme passif, ainsi que d'autres recommandations. À l'échelle mondiale, 183 États ont déjà ratifié la convention, avec un succès mesurable. La Suisse, en revanche, reste en marge, alors que la loi sur les produits du tabac (LPTab) offre depuis 2024 la base juridique nécessaire à une ratification.

Dans leur lettre, les signataires soulignent la propagation rapide de "nouveaux" produits à base de nicotine et de tabac, tels que les cigarettes électroniques, le snus, les sachets de nicotine et les produits de tabac chauffé. Selon l'enquête "Santé & Lifestyle 2024" de l'OFSP, 45 % des 18-24 ans consomment déjà des produits du tabac ou de la nicotine, un chiffre inquiétant.

Les signataires demandent instamment au Conseil fédéral et au Parlement

- de reconnaître qu'il est urgent de réduire la consommation de tabac et de protéger nos jeunes contre l'entrée dans le tabagisme et la consommation de produits nicotiniques, qui ont des conséquences désastreuses à long terme sur la santé et entraînent des coûts élevés ;
- de ratifier sans délai la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) ;
- de mettre en œuvre les mesures de lutte antitabac recommandées dans la CCLAT, en mettant particulièrement l'accent sur la protection des jeunes.

En ratifiant cette convention, la Suisse remplirait non seulement ses obligations dans le cadre de l'Agenda 2030, mais enverrait également un signal clair en faveur de la santé, de la justice sociale et de la responsabilité internationale.

[Voir la lettre ouverte ici](#)

Contact:

Pour toute question veuillez vous adresser à Luciano Ruggia, luciano.ruggia@at-schweiz.ch / 078 633 14 42